

Compte rendu de la séance 13 JUIN 2018

à la salle des fêtes de MASCARAS à 20 h 30

L'an deux mille dix-huit et le treize juin, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET (Président).

Date de convocation : 07 juin 2018

Nombre de conseillers : 68

En exercice : 68

Qui ont pris part à la délibération : 45

PRÉSENTS : ALEGRET Christian, BERTHIER Aline, BORDES Daniel, BORDIS Francis, BROUEILH Jean-Paul, BRUNO Yves, BRUZAUD Marie-Thérèse, CASTOR Jean-Marc, CAZANAVE Claude, COURTIADÉ Henri, DATAS-TAPIE Nicolas, DAYÉ Gilbert, DEBAT serge, DENAGISCARDE Camille, FERRERO Roland, FOURCADE Jacques, FOURCADE Laurent, GARCIA Marie-Hélène, JOURET Christian, GAILHOU Monique, LABAT Cyrille, LACASSAGNE Didier, LACOUME Philippe, LAFFARGUE André, LAHAILLE Maurice, LAMON Monique, LAPORTE Jean, LARRÉ Bernard, LEMASQUERIER Gilles, MARQUERIE Gabriel, MASSET Didier, MATHELIN Sylvie, NEFF Mathilde, PERE Jean-Luc, PHILIPPON Guy, PIERROT Régis, POURTEAU Thérèse, ROY Françoise, SARRAMÉA Jérôme.

PROCURATIONS : Mme BAUTE Emmanuel par M. Jean LAPORTE, M. CHAZE David par M. DATAS-TAPIE Nicolas, M. ESPURT Joseph Paul par M. LAFFARGUE André, Mme FERNANDEZ Reine par Mme ROY Françoise, M. LESAULNIER Rémy par M. VEDERE Bernard, Mme MOULEDOUS Sylvie par M. MARMOUGET Didier.

Monsieur le Président accueille les participants et fait l'appel.

Il compte 39 délégués présents et 6 procurations. Le Quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 45

La séance est ouverte.

Délibération D 51-2018 : Attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation de la Chaudronnerie et signature des marchés
Vote : à l'unanimité

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président rappelle que par délibération 10-2018 du 07/02/2018 le Conseil Communautaire a approuvé l'enveloppe financière du projet de réhabilitation de la chaudronnerie pour un coût total de 447 000 € HT dont 383 400 € affectés aux travaux et 30 000 € affectés aux imprévus

Il précise que suite à la consultation des entreprises qui a été lancée dans le cadre d'une procédure formalisée avec publication en journal d'annonce légale le maître d'œuvre a rendu son rapport d'analyse des offres.

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération 10-2018 du 07/02/2018 du Conseil Communautaire approuvant l'enveloppe financière du projet de réhabilitation de la chaudronnerie et autorisant la signature d'un avenant avec le Maître d'œuvre

Vu le rapport d'analyse des offres produit par le Maître d'œuvre le 15/05/21018

Vu le dossier de consultation des entreprises, la parution dans le journal d'annonce légale « la dépêche marchés publics », envoyé le 16/05/2018 pour une date limite de réception le 06/06/2018, la parution dans la plateforme permettant la dématérialisation de toute la procédure,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les marchés de travaux comme suit :

LOT	MONTANT DE L'OFFRE HT	ENTREPRISE
Lot 1 – Gros Œuvre - Démolition	78 767,74 €	VIGNES
Lot 2 – Couverture, Bardage métallique, Zinguerie	156 183,00 €	BURGUES
Lot 3 – Structure et parements bois	29 772,32 €	BURGUES
Lot 4 – Menuiseries	49 963,00 €	LABASTERE 65
Lot 5 – Plafonds cloisons sèches	20 547,48 €	PARDINA
Lot 6 – Electricité, ventilation, chauffage	27 680,77 €	ELECTRONIC SERVICE
Lot 7 – Sanitaire	4 410,00 €	PCS
Lot 8 – Revêtements de sols durs faïences	12 730,30 €	PARDINA
Lot 9 – Peintures, sols souples nettoyage	13 435,77 €	BOUYSSONNIE
TOTAL	393 490,38 €	

AUTORISE

Le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents

Délibération D52-2018 : Principe de réalisation d'un emprunt à Long Terme sur le budget annexe chaudronnerie Vote : 43 Pour et 2 abstentions

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président rappelle qu'un emprunt a été inscrit en recette au niveau du budget annexe « chaudronnerie » à hauteur de 410 000 €.

Il précise qu'une consultation est en cours pour obtenir des offres de prêts de la part des organismes bancaires.

Néanmoins, dans la mesure où le Conseil Communautaire a délibéré pour la signature des marchés de travaux il demande à ce que l'assemblée confirme la décision du recours à l'emprunt.

Le Conseil Communautaire,

Vu Les crédits inscrits au budget annexe chaudronnerie pour l'année 2018

Après en avoir délibéré et par 43 voix pour et 2 abstentions

AUTORISE

Le Président à engager les démarches de consultation auprès des organismes bancaires pour obtenir des offres de prêts dans les limites inscrites au budget annexe chaudronnerie.

PRECISE

Que le choix du contrat de prêt sera effectué par délibération du Conseil Communautaire

Délibération D53-2018 : Attribution du marché « transports scolaires pendant le temps de restauration (bus cantine) sur les secteurs de l'Arros et de l'Arret Darré, pour deux années scolaires
Vote : à l'unanimité

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président explique qu'une consultation a été lancée pour assurer le service de transport régulier d'enfants pendant le temps de restauration scolaire sur le secteur de l'Arros et de l'Arret Darré.

Deux entreprises ont répondu à la consultation.

Il présente le résultat de l'analyse des offres et propose de retenir l'entreprise la mieux disante pour chacun des lots.

Le Conseil Communautaire,

Vu le rapport d'analyse des offres

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

d'attribuer les marchés comme suit pour une durée de deux ans :

LOT 1 ARROS	1 seul trajet AR € TTC	Semaine type € TTC (4 transports)
Transports LACOMBE	118.60 €	474.40 €
LOT 2 Arrêt Darre	1 seul trajet AR € TTC	Semaine type € TTC (4 transports)
Transports LACOMBE	83.13 €	332.52 €

AUTORISE

Le Président à signer tous les actes y afférents

M DENAGISCARDE Camille quitte la séance.

M Gilbert DAYDE quitte la séance

Monsieur le Président compte 37 délégués présents et 6 procurations. Le Quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 43

La séance se poursuit.

Délibération D54-2018 : Transfert de l'ensemble de la compétence « déchets ménagers » de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros au SMECTOM
Vote : 42 pour et 1 abstention

EXPOSE DES MOTIFS

M le Président rappelle que la Communauté de Communes assume en régie la compétence déchets ménagers sur les communes du secteur de l'Arros soit AUBAREDE - BOUILH-PEREUILH - CABANAC - CASTELVIEILH - CHELLE-DEBAT - JACQUE - MARSEILLAN - MUN - PEYRIGUERIE - THUY - MARQUERIE

Afin d'améliorer le service rendu aux usagers et optimiser les coûts, la Communauté de Communes souhaiterait transférer la compétence « déchets ménagers » exercée par elle sur ce secteur au SMECTOM du plateau de Lannemezan à compter du 01 juillet 2018. M le Président informe que ce transfert portera sur la totalité du service d'élimination des déchets ménagers : collecte en porte à porte, apports volontaires, tous types de traitements et de valorisations.

Mr le Président précise également que cette opération a pour conséquence le transfert de 30 heures/hebdomadaires sur 52 semaines d'agents techniques (Conducteur + Ripeurs) ce qui équivaut à 1,15 équivalent temps plein.

M le Président précise que la décision relative au personnel sera soumise pour avis au prochain Comité Technique.

Le Conseil Communautaire

Vu l'arrêté Préfectoral 65-2016 de la Préfecture des Hautes Pyrénées en date du 30/12/2016 portant modification des statuts du syndicat mixte de collecte et de traitement du plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et par 42 voix pour et 1 abstention.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

APPROUVE

- **Les statuts du SMECTOM**, Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux

DECIDE

- Le transfert de la compétence Déchets Ménagers de la Communauté de Communes pour le secteur de l'ARROS comprenant les communes de AUBAREDE - BOUILH-PEREUILH - CABANAC - CASTELVIEILH - CHELLE-DEBAT - JACQUE - MARSEILLAN - MUN - PEYRIGUERE - THUY - MARQUERIE au SMECTOM avec effet au 01 Juillet 2018
- Prend acte que cette compétence transférée portera sur la totalité du service d'élimination des déchets ménagers pour les communes concernées
- D'autoriser M le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire

M Gilbert DAYDE rejoint la séance

Monsieur le Président compte 38 délégués présents et 6 procurations. Le Quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 44

La séance se poursuit.

Délibération D55-2018 : Location de la Guinguette du Lac de l'ARRET DARRE pour une durée de 5 mois au prix de 200 € par mois
Vote : Unanimité

EXPOSE DES MOTIFS

M le Président rappelle que la convention d'occupation précaire de la Guinguette du Lac est arrivée à échéance. Il précise qu'une procédure de consultation est en cours pour trouver des repreneurs. Il explique que l'occupant actuel a souhaité occuper la Guinguette durant la période estivale soit 5 mois supplémentaires.

Aussi, il propose de mettre la Guinguette à disposition de l'occupant actuel durant une durée de 5 mois, le temps de finaliser la procédure de consultation.

Il précise que les termes de la convention de mise à disposition sont très clairs, et que la convention s'arrête au bout des 5 mois.

Le Conseil Communautaire

Vu le projet de convention annexé à la présente

Vu le Code général des collectivités territoriales

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et à l'unanimité

DECIDE

La mise à disposition de la Guinguette du Lac pour une durée de 5 mois au prix de 200 € par mois.

AUTORISE

M le Président à signer tous les actes y afférents.

Délibération D56-2018 : Approbation de la Convention Territoriale de mise en œuvre du Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics
Vote : 43 pour et 1 abstention

EXPOSE DES MOTIFS

M le Président rappelle que par délibération 48-18 le Conseil avait approuvé la signature de la convention de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public. Il précise qu'il convient maintenant de signer la convention territoriale qui concerne plus particulièrement la Communauté de Communes. Il lit les termes du projet de convention.

Le Conseil Communautaire

Vu le projet de convention annexé à la présente

Vu le Code général des collectivités territoriales

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et par 43 voix pour et 1 abstention

APPROUVE

La convention territoriale de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

AUTORISE

M le Président à signer tous les actes y afférents.

Questions diverses –

Dépenses engagées par le Président dans le cadre de la délégation

M le Président informe l'assemblée qu'il a procédé à des dépenses en application de la délibération portant délégation au Président :

- Marché SPS pour la construction du groupe scolaire à DOURS : 2 832 €
- Marché Contrôle Technique pour la construction du groupe scolaire à DOURS : 7 068 €
- Marché d'étude géotechnique pour la construction du groupe scolaire à DOURS : 2 400 €
- Diagnostic Amiante pour la construction du groupe scolaire à DOURS : de 3186 € TTC à 3 606 € TTC

Aucune question diverse n'étant soulevée, le Président rappelle que les travaux seront suivis d'un débat sur le Projet de Développement Territorial et clôture la Séance.

La séance est levée à 23h00.

Le Président,
Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros